

**DÉCISION DU MAIRE**  
**PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :	<b>Tarifs des services publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (7.2)</b>
Service :	<i>Finances (CB)</i>

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n°2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L. 2224-18 du CGCT,

**DÉCIDE**

**✚ DE RÉVISER**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs suivants :

**A- TARIFS DIVERS :**

**TARIFS 2024**

• **Voirie :**

Permission de voirie du 1 <sup>er</sup> au 30 <sup>ème</sup> jour	0,50 € / m <sup>2</sup> / jour
Permission de voirie du 31 <sup>ème</sup> au 365 <sup>ème</sup> jour	0,80 € / m <sup>2</sup> / jour
Occupation de voirie pour commerce : terrasse, bar et restaurant	22,20 € / m <sup>2</sup> / saison
Occupation de voirie pour transport de fonds	80,00 € / place / mois
Vente de terre végétale	26,00 € / m <sup>3</sup>
Tout venant divers	9,20 €
Tirant d'ancrage	51,00 € / ml

• **Bibliothèque :**

Famille résidant à Gex	18,50 €
Famille ne résidant pas à Gex	25,00 €
Personne -18 ans, + 60 ans, étudiants	Gratuit
Personne en recherche d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux	Gratuit
Professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs ainsi que professionnels, associations ou services de la collectivité de Gex favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture	Gratuit

• **Déneigement :**

Forfait par immeuble	155,00 €
Forfait par maison	97,00 €
Heure véhicule (tout quart d'heure commencé est dû)	171,00 €
L'application du forfait annuel fera l'objet d'une proratisation en fonction de la période effective de mise en place du service de déneigement.	

• **Cirques - location de place pour :**

Cirque avec surface de chapiteau inférieure à 200 m <sup>2</sup>	54,00 €
Cirque avec surface de chapiteau comprise entre 200 et 400 m <sup>2</sup>	131,00 €
avec caution de	131,00 €
Cirque avec surface de chapiteau supérieure à 400 m <sup>2</sup>	378,00 €
avec caution de	378,00 €

.../...

• <b>Marché :</b>	
Droits de place du marché	1,50 € / ml
Droits de place du marché (abonnement semestriel)	1,30 € / ml
Borne électrique	2,70 €
Stand fêtes - marchés culturels - forfait / table et assimilés de 1,80 m maxi	15,00 €
<b>B- <u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :</u></b>	
• Camion ambulant restauration/mois	33,00 €
• Camions restaurants (foodtrucks) - forfait / jour lors de manifestations communales ou organisées sur le territoire communal	50,00 €
<b>C – <u>MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL :</u></b>	
• En semaine – tarif horaire	40,00 €
• Dimanche et jours fériés – tarif horaire	60,00 €
<b>D- <u>LOCATION DE SALLES :</u></b>	
• <b><u>Salle « ESPACE PERDTEMPS » :</u></b>	
Forfait salle par évènement	643,00 €
Caution	527,00 €
Location du mur d'escalade (journée)	219,00 €
• <b><u>Salle « DES FÊTES » :</u></b>	
Associations locales / AG de copropriétés locales	87,00 €
Associations non locales	274,00 €
Particuliers de Gex	165,00 €
Particuliers hors Gex	274,00 €
Code de la route / jour	27,00 €
Caution avec équipements son / images	505,00 €
Caution sans équipements	214,00 €
• <b><u>Salle « ZÉGUT » :</u></b>	
1/2 journée	51,00 €
Journée	90,00 €
Expositions	Gratuit
Caution	214,00 €
• <b><u>Salle « BARBARA » :</u></b>	
Utilisation WE sans cuisine Gex	160,00 €
Utilisation WE sans cuisine hors Gex	274,00 €
Utilisation WE avec cuisine Gex	274,00 €
Utilisation WE avec cuisine hors Gex	381,00 €
Utilisation en semaine Gex	Gratuit
Utilisation en semaine hors Gex	109,00 €
Caution pour location	214,00 €
• <b><u>Salle « CENTRE MARIUS CADUZ » :</u></b>	
Salle de réunion	87,00 €
Caution pour location	214,00 €
• <b><u>Salle « CENTRE ASSOCIATIF » :</u></b>	
Salle de réunion	87,00 €
• <b><u>Remplacement de la vaisselle cassée :</u></b>	
Pièce manquante lors de l'état des lieux de restitution de la salle	0,80 €

.../...

**E- ACCÈS HALLE DES SPORTS :**

Cautions carte magnétique 15,00 €

**F- PLANCHER DE DANSE :**

Cautions plancher 1 000,00 €

**G- CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :**

Concessions de 30 ans (2 places) 391,00 €

Concessions de 30 ans (4 places) 772,00 €

Columbarium (30 ans) :

- Case (2 places) 261,00 €

- Case (3 places) 390,00 €

- Case (4 places) 517,00 €

Nouveaux éléments funéraires installés en 2019 (agrandissement) :

- Caveau préfabriqué 3 places (pour une durée de 30 ans) : 1 642,00 €

- Caveau tombe cinéraire (pour une durée de 30 ans) : 507,00 €

- Caverne (pour une durée de 30 ans) : 507,00 €

✚ **DE DIRE** que les associations locales pourront bénéficier d'une gratuité de mise à disposition de salle, dans la limite de deux fois au cours d'une même année civile.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 6 décembre 2023.  
Le maire, Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 7 décembre 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 7 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20231206-2023\_213\_DEC-DE